

6213-01-001

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président  
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire  
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR HUIT TERRITOIRES  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD  
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 4

---

Séance tenue le 15 décembre 2011 à 13h 30  
Hôtel Le Manoir  
Salle Cartier  
8, avenue Cabot  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2011  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DE LA RIVIÈRE DE LA RACINE DE BOULEAU ..... 5  
M. Dominic Boisjoly  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DU LAC MÉNISTOUÇ ..... 11  
M. Dominic Boisjoly  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DU LAC BERTÉ ..... 20  
M. Dominic Boisjoly  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE PAUL-PROVENCHER ..... 30  
M. Dominic Boisjoly  
REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DU BRÛLIS DU LAC FRÉGATE ..... 46  
M. Dominic Boisjoly  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE GODBOUT ..... 54  
M. Dominic Boisjoly  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ  
PROJETÉE DE LA MATAMEC ..... 61  
M. Dominic Boisjoly  
MOT DE LA FIN ..... 69

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2011  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour mesdames et messieurs, bienvenue à cette quatrième séance de la première partie de l'audience publique sur les projets de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10

Bienvenue également aux personnes qui sont à Sept-Îles pour participer en direct aux travaux de la Commission par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier de nouveau si le ministère responsable a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Madame Bernard!

20

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui monsieur le Président. Je vais laisser mon collègue Dominic vous faire la liste des documents que nous avons déposés aujourd'hui.

25

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Bernard. Monsieur Boisjoly.

30

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, on a six (6) documents déposés dont la présentation, la diapositive sur les UAF.

35

On a déposé aussi trois (3) tableaux Excel dont un énumérant les plus grandes aires protégées par région naturelle, le pourcentage et la superficie de milieux humides pour chaque réserve de biodiversité et la superficie en titres miniers pour les agrandissements reportés.

On a aussi déposé le Plan d'action de la Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Bonaventure.

40

Et la revue de littérature sur le rôle des aires protégées concernant le caribou forestier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boisjoly.

45 Et du côté des personnes-ressources, madame Rousseau?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

50 Oui, nous avons remis plusieurs documents. Le Plan régional du développement du territoire public.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

55 On a remis une carte des secteurs inventoriés pour le caribou forestier sur la Côte-Nord, les différents secteurs inventoriés depuis 91.

Ainsi qu'un tableau-synthèse des résultats des différents inventaires de caribou.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

60 Merci madame Heppell.

Monsieur Warren!

**PAR M. CHARLES WARREN:**

70 Monsieur le Président, ils sont pas déposés, je vais y aller tout à l'heure, mais en fait, aujourd'hui, ça va être uniquement le Rapport de consultation suite aux audiences publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Warren.

75 Madame Bertrand!

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

80 Les documents sont pas encore déposés, mais ils sont en préparation au bureau, vous allez les recevoir la semaine prochaine, en début de semaine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci madame Bertrand.

85 Oui madame Rousseau!

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

90 J'ai remis aussi d'autres documents. Nous avons remis les ententes de délégations foncières avec les MRC de Caniapiscau, Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières, ainsi que les conventions de gestion territoriale avec la MRC de La Haute-Côte-Nord et la MRC de Manicouagan.

95 Les cartes des droits miniers actifs sur les contours des réserves de biodiversité projetées de la vallée de la rivière Godbout, du lac Berté, ainsi que le nord et l'est de la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi. C'est les droits qui étaient actifs aujourd'hui.

100 Il y a aussi la définition des vieilles forêts qu'on retrouve sur le site Internet de notre ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Rousseau.

105 Monsieur Berger, avez-vous déposé des documents aujourd'hui?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

110 Je m'apprête à le faire. C'était les documents demandés par la Commission, monsieur le Président.

L'entente de collaboration pour la gestion du Programme de mise en valeur du milieu forestier ainsi qu'une résolution créant le Comité multiressources qui décide sur ce comité-là.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Berger.

120 Monsieur Bédard.

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

Oui bonjour. En fait, les documents seront déposés la semaine prochaine, ça va être sensiblement les mêmes documents que monsieur Berger.

125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci beaucoup.

130

Madame Otis.

**PAR Mme KARINE OTIS:**

Bonjour monsieur le Président, juste à temps! Je vais avoir des documents à déposer en lien avec la mise en valeur du territoire dont on a parlé hier. Donc je vais déposer ça à la pause.

135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Prenez votre souffle! Merci.

140

Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles pour venir poser vos questions.

145

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est située à la table de l'arrière de la salle à Baie-Comeau ou à Monique Gélinas du côté de Sept-Îles.

Et compte tenu qu'il n'y a pas de participants ou d'intervenants, de personnes inscrites ni à Sept-Îles ni à Baie-Comeau, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Bergeron.

150

Monsieur Boisjoly, vous avez une présentation sur la Réserve de la rivière de la Racine de Bouleau?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

155

Exactement.

160

---

## PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE LA RIVIÈRE DE LA RACINE DE BOULEAU

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

165

Avant de commencer, je vous parlais hier de bien qu'il y ait certaines zones qui n'ont pas été inventoriées, on peut constater dans certains cas la présence d'autoroutes de caribou, de sentiers de caribou, on en voit un sur la photo de gauche ici, c'est quand même un sentier clairement défini dans la pessière à lichens.

170

Et au milieu, la vallée de la rivière de la Racine de Bouleau.

Et on a un très bel exemple de pessière très ouverte à lichens qui a subi des passages de feux récurrents.

175

Donc la Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau se situe ici en haut au nord du réservoir Manicouagan.

180

La Réserve projetée de la rivière de la Racine de Bouleau a une superficie de près de cinq cent trente kilomètres carrés (530 km<sup>2</sup>). Il y a aucune forme de perturbation anthropique, si ce n'est la présence d'un bail de villégiature ici sur le bord du lac de la Perdrix Blanche.

La végétation est principalement de la pessière noire sur mousse et à lichens dans les endroits mieux drainés.

185

Et un peu comme dans le cas de la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi, on voit que les feux ont une importance très importante dans ce territoire-là, dans la pessière à lichens en général au nord du réservoir Manic. Il y a un feu de 91 qui est en régénération active présentement dans le sud et une partie du feu de 2003 qui a brûlé ici au nord.

190

Bien qu'on n'ait pas d'inventaire pour cette région-là, il y a du caribou forestier.

Au plan de l'utilisation, c'est un milieu très peu utilisé, accessible seulement par hydravion, motoneige l'hiver. C'est pas accessible en canot, puisque c'est une rivière qui est quand même très tumultueuse.

195

Puis comme je mentionnais, il y a un seul droit foncier ici, et c'est un territoire revendiqué par la Communauté innue de Pessamit.

200 Les propositions de limites permanentes, eh bien, les propositions visent à obtenir des limites plus facilement reconnaissables sur le terrain, mais surtout aussi des limites plus significatives sur le plan écologique, parce qu'ici, certaines limites étaient à flanc de pente, donc c'était pas pertinent. On a préféré aller chercher des éléments un peu plus faciles à identifier.

205 Et ça porterait la superficie de la limite de la réserve à six cent six kilomètres carrés (606 km<sup>2</sup>). Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

210 Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

215 Alors à tout seigneur tout honneur, ma question s'adresse au MDDEP!

Sachant que la principale carence de protection dans l'ensemble physiographique des Basses collines de Gagnon concerne les plaines avec dépôts organiques, et que les plaines de ce type seraient présentes à l'est de la réserve de biodiversité projetée, pourquoi le ministère ne les a pas considérées dans les propositions d'agrandissement?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

220 Monsieur le Commissaire, on a considéré en fait l'agrandissement qui recouperait les tourbières qui se situent en fait, on les voit pas très bien, mais c'est en mauve ici sur la carte, là où il y a beaucoup de petites mares dans ce secteur-ci.

230 Mais on souhaitait attendre d'avoir des données caribou pour peut-être proposer un agrandissement en ce sens-là. Parce que dans la région naturelle, les tourbières, bien qu'elles soient dans l'ensemble physiographique peu représentées par cette aire protégée là, elles sont surreprésentées dans la province naturelle, donc on jugeait qu'il était peut-être moins pertinent, comparativement au caribou qui est en carence, de précéder à ces agrandissements-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

235 Merci. Alors la question s'adresse toujours à vous! Selon le ministère, une utilisation de ces plaines par le caribou forestier pourrait justifier l'inclusion de ce territoire, pourquoi, quelles sont les démarches entreprises actuellement pour confirmer la présence du caribou forestier?



**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

240

Bien, les tourbières sont parfois utilisées pour la mise bas du caribou forestier.

En ce qui concerne la validation, bien, ça relève pas du ministère du Développement durable de procéder à des inventaires.

245

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc c'est relié aux exigences d'inventaires qui relèvent du MRNF?

250

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à fait et qui concernent pas seulement ce secteur, mais l'ensemble de la limite nord, au nord de la limite d'attribution des forêts.

255

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci. Quelles sont les démarches entreprises pour concrétiser les agrandissements majeurs de la réserve, en termes de consultation?

260

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Vous parlez des agrandissements qu'on présente ici?

265

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

270

Bien, on les a présentés entre autres lors des ateliers préparatoires.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

275

On parle plutôt d'un agrandissement de deux cent quarante kilomètres (240 km<sup>2</sup>) qui serait proposé à l'est.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Pour les tourbières, vous voulez dire?

280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, pour l'aire protégée. En fait, agrandir vers l'est de deux cent quarante kilomètres carrés (240 km<sup>2</sup>), il y avait pas une proposition d'agrandissement de ce côté-là?

285

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Ah, excusez! Alors on me dit qu'il fallait inverser plutôt les questions!

290

Alors il y a une référence à la page 55 du document de consultation, il est mentionné qu'un "agrandissement majeur d'au moins deux cents kilomètres (200 km<sup>2</sup>) serait envisagé", page 55.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

295

Oui, c'est ce que je croyais au début, les agrandissements qui rejoindraient les milieux humides à l'est, donc comme je le mentionnais précédemment, ces agrandissements-là, c'est selon la présence du caribou forestier qui serait pertinent, donc on attend avant de consulter à ce propos-là.

300

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

305

Concernant les agrandissements, pourquoi dites-vous que l'agrandissement proposé est modeste?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

310

C'est une très bonne question. C'est quand même un agrandissement considérable, mais peut-être parce qu'il a pas été axé pour combler des carences, mais seulement pour raffiner les limites. C'est dans ce sens-là que j'ai dit ça.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On dit dans votre document:

320 "Considérant la dimension réduite de cette réserve, une attention particulière devrait être portée afin d'assurer une connectivité entre cette réserve et les aires protégées de la région. Des corridors de connectivité auraient été identifiés pour faire le lien avec la Réserve de biodiversité du lac Gensart au nord et la Réserve de biodiversité Uapishka au sud. En plus de ça, la route 389 traverse le corridor sud."

325 Quelle attention particulière qui serait portée sur les corridors de connectivité, surtout que les corridors semblent relativement longs?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

330 Bien, présentement, comme les discussions qu'on a eues précédemment sur les corridors de connectivité, l'objectif était de démarrer une réflexion à ce propos-là. Notamment, on parle d'une route ici, la 389, il est question par exemple dans l'ouest de mesures pour permettre la connectivité à travers des routes plus ou moins fréquentées ou même très fréquentées, comme par exemple des ponts pour le passage de la faune. On parle pas de ça ici de façon précise.

335 Mais tout ce qu'on voulait dire, c'est qu'il faut commencer à porter intérêt et attention à la connectivité dans ce secteur-là, et dans tous les secteurs en fait connectés par les aires protégées.

340 Il faut aussi préciser que pour l'instant, la connectivité est quand même pas un problème à ce niveau-là, à part peut-être au niveau de la route 389; mais par exemple, entre la Réserve de biodiversité projetée de la rivière de la Racine de Bouleau et le lac Gensart, c'est un milieu relativement intègre, donc présentement, il y a pas de problème de connectivité à ce niveau-là.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quels sont les impacts de la route 389 justement sur la connectivité? Est-ce qu'il y a des impacts majeurs ou mineurs?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

350 Bien, les impacts pour la connectivité dépendent beaucoup de la fréquentation des routes et de l'utilisation de ces corridors-là par le caribou, ce qui est une donnée pas très bien connue dans ce coin-là.

355 Mais par exemple, dans un milieu beaucoup plus connu, qui est dans la Réserve faunique  
des Laurentides au nord de Québec où il y a aussi du caribou, eh bien, la route qui est une route  
très fréquentée scinde vraiment la harde en deux (2). Il y a beaucoup moins de communications,  
et quand il y a du passage d'un côté à l'autre de la route, il y a des cas d'accidents, des cas de  
mortalité qui ont été relevés pour le caribou forestier.

360 Donc il peut y avoir des impacts, mais c'est bien sûr en lien avec la fréquentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365 Là, vous parlez de la 175?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

370 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais avec les travaux du MTQ, ils ont fait des beaux passages souterrains, non?

375 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, ils ont fait des passages beaucoup pour la petite faune et pour les orignaux, mais les  
caribous, en fait, le secteur qu'ils utilisent présentement, il y a pas vraiment de passage souterrain  
d'utilisé.

380 Il est d'ailleurs question d'un passage surélevé, un "overpass" en anglais, pour la grande  
faune, mais c'est des installations très coûteuses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

385 Est-ce qu'on envisage la même chose pour la 389?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

390 Non, pas pour l'instant en tout cas, surtout pas par les frais du MDDEP.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais on sait jamais, elle est pas censée être rénovée par les Transports?

395

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, tout à fait, mais étant donné que la fréquentation est pas à un tel point que la 175, il serait d'abord pertinent de connaître un peu l'utilisation de l'habitat puis les passages des milieux utilisés par le caribou pour ses migrations.

400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

405

Maintenant, on va y aller avec le lac Ménistouc.

410

---

**PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE  
DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU LAC MÉNISTOUC**

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

415

Donc la Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc! Ménistouc qui veut dire presque île en innu. On voit pas très bien, mais on voit la presque île ici en question.

420

Et on voit aussi la présence, une photo qui présente bien les eskers remarquables qu'on retrouve dans cette réserve de biodiversité là, ainsi que l'importance des tourbières de plusieurs types.

425

Donc la Réserve de biodiversité projetée du lac Ménistouc est située aux limites du tracé de 1927.

Ce tracé-là avait été délimité en fonction de la limite des bassins versants, de façon grossière, mais tout ça pour vous dire qu'en fait, c'est un lac de tête de la rivière Moisie alors qu'aussitôt qu'on est de l'autre côté du lac ici, de la limite, les eaux s'écoulent plus vers l'océan Atlantique via le Labrador.

430

C'est un territoire présentement de trois cent cinquante quatre kilomètres carrés (354 km<sup>2</sup>) pour la réserve de biodiversité projetée. Comme je le mentionnais, c'est un des lacs de tête de la rivière Moisie.

435 C'est un milieu qui est parfaitement intègre au point de vue écologique. Il y a beaucoup beaucoup de tourbières, on parlait tout à l'heure de pourcentage de tourbières dans les différentes aires protégées, trente et un kilomètres carrés (31 km<sup>2</sup>) de tourbières.

440 On voit pas très bien, mais ici, tout ce secteur-ci, c'est toutes des petites mares espacées de tourbières alors que là ici, on monte vers le haut du bassin versant jusqu'à la limite, donc c'est les parties les plus surélevées.

Et on voit très bien d'ailleurs l'effet du drainage sur la végétation. Les petites buttes qu'on voit ici sont composées de milieux forestiers alors que quand on descend dans les plateaux, c'est vraiment des dépôts organiques et des tourbières.

445 Et on voit l'esker ici, un esker qui arrive ici, puis un deuxième esker qui passe comme ça.

Donc la végétation, lorsque la végétation est arborescente, c'est de la pessière noire sur mousse.

450 Au niveau de l'utilisation, c'est un territoire accessible par hydravion et motoneige, puis on peut aussi y accéder via la Trans-Labrador Highway par un petit lac ici en canot qui permet, à l'aide d'un tout petit portage à travers un ruisseau, d'accéder à la rivière de charge du lac Ménistouc et au lac Ménistouc en tant que tel. Et la rivière Moisie débute ici.

455 Donc c'est un parcours alternatif pour le début de la descente en canot de la rivière Moisie. Par contre, la plupart des utilisateurs utilisent la rivière aux Pékans située plus à l'ouest pour descendre ça, parce qu'ici, c'est quand même un gros lac avec des bons vents, donc c'est une partie qui est moins recherchée par les canoteurs.

460 Il y a aucun bail de recensé dans ce territoire-là. On a recensé la présence de petits camps à l'état de décrépitude avancée.

Et c'est un territoire qui est revendiqué par les Communautés innues de Uashat mak Mani-Utenam et de Matimekush-Lac John.

465 En ce qui a trait aux propositions de limites permanentes, les propositions sont axées vers la protection du lac Ménistouc. Vous constaterez qu'on n'a pas procédé par une analyse de bassin versant minimal dans ce cas-ci, parce que, pour ce faire, il faut avoir accès à un modèle numérique d'élévation qui donne un peu la topographie, pour calculer les pentes qui se dirigent vers le lac, et dans ce cas-ci, c'était tellement plat, tellement constitué de tourbières que l'eau, selon nos modèles, ne se dirigeait pas dans un sens ou dans l'autre, donc on a proposé des

470

agrandissements de façon à optimiser la protection du lac, mais qui sont pas basés sur une analyse de bassin versant minimal.

475 Et ces agrandissements-là porteraient la superficie de la réserve à trois cent quatre-vingt-quatorze kilomètres carrés (394 km<sup>2</sup>). Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

480 Merci. Dans votre document, on note que l'information relativement à la réserve de biodiversité a été transmise à vos homologues de Terre-Neuve, est-ce qu'il y a eu des discussions, parce qu'on sait, d'ailleurs dans le même document, il est mentionné que Terre-Neuve est en train d'étudier leur réseau d'aires protégées, donc est-ce qu'il y a eu des discussions avec vos homologues là-dessus?

485

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Il y a eu des discussions à ce propos-là, je me souviens pas exactement de la date, mais ça fait environ un an et demi (1 ½), quelque chose comme ça.

490

Puis Terre-Neuve était à ce moment-là en train de vérifier la possibilité de faire des aires protégées bifrontières, si on peut utiliser cette expression.

495 Des discussions à ce moment-là, il était plus question dans le coin du massif des lacs Belmont et Magpie, donc à ce moment-là, il était pas question d'aires protégées dans ce secteur-là du côté de Terre-Neuve et Labrador.

500 Par contre, je vous avouerais que ça fait quand même longtemps, donc il est possible que les choses aient changé. C'est leurs intentions de recommuniquer avec le gouvernement par la suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

505 Oui madame Bernard.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

510 Oui, je voulais dire que Terre-Neuve nous a déjà écrit pour pouvoir discuter avec nous de la planification du réseau, pour que ce soit complémentaire, et on devrait éventuellement, quand on va avoir plus de temps, commencer à discuter, au moins échanger des informations avec la province.

Il y a eu des approches qui ont été faites de la part du gouvernement, du ministère qui s'occupe des aires protégées dans cette province.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous connaissez à l'heure actuelle l'utilisation qui est faite en bordure de la réserve mais du côté terre-neuvien?

520 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

525 Bien, un peu, parce qu'il y a un chemin de fer qui passe à peu près ici, si je me souviens bien, de l'autre côté, et il y a aussi une route qui mène entre autres à des installations d'Hydro-Québec dans la partie québécoise bien sûr, parce que la limite, on voit juste cette portion-là, mais la limite finit par remonter après. Donc la route traverse jusqu'au côté québécois.

Sinon, à part ces installations-là, à notre connaissance, c'est des utilisations similaires au milieu du lac Mélistouc.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

535

Oui merci. Alors la question s'adresse au ministère des Ressources naturelles et de la Faune!

540 Dans le document de consultation, on parle que la réserve projetée serait possiblement utilisée à des fins de chasse et de pêche, on parle de la zone 19 Sud et de pêche, toujours le numéro 19.

Le ministère possède-t-il des données concernant la chasse et la pêche à l'intérieur des limites de la réserve?

545

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Non.



550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Heppell, donc c'est de la chasse et de la pêche dans le secteur 19?

555 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560 Il y a des permis de chasse et de pêche, est-ce qu'à partir de ces permis de chasse, on peut quand même évaluer la fréquentation du lac Ménistouc, du secteur de la réserve?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

565 On a des données au niveau des ventes de permis de chasse pour chacune des zones, mais de savoir où les chasseurs se dirigent sur le territoire, c'est difficile.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570 Parce que les zones sont grandes effectivement.

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Oui.

575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et elles sont de quel ordre, les zones de chasse et de pêche?

580 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Comme dans le cas de la zone 19 Sud, c'est une très grande zone qui s'étend de la limite du Saguenay jusqu'à la Basse-Côte-Nord, c'est une très grande zone.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, j'ai compris, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

590

Donc on comprend qu'il n'y a pas de déclaration obligatoire de la part des chasseurs et pêcheurs, comme une déclaration de prises?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

595

Bien, au niveau de la chasse à l'orignal, oui, il faut que les abattages soient enregistrés. Ça, on a un suivi, mais encore là!

600

Bien, on pourrait savoir l'abattage pour chacun. D'ailleurs, je pense que les données avaient été fournies au ministère de l'Environnement pour l'abattage des orignaux.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

605

Tout à fait, mais il y avait aucun orignal d'abattu dans ce secteur-là, c'est pour ça qu'on n'a pas de connaissances sur la grande faune.

Et il faut préciser que c'est un milieu tellement difficilement accessible que je vois mal quelqu'un ramener un orignal de ce territoire-là.

610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

615

Alors la question est au MDDEP!

Un enjeu de conservation important serait la protection minimale de l'aire de drainage. Ça, c'est selon votre document PR1 à la page 69.

620

Est-ce que la configuration de la réserve permet d'atteindre cet objectif de conservation?

Et qu'est-ce qu'il faudrait faire pour satisfaire une protection adéquate du lac?

625

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, dans ce cas-ci, je dois dire que c'est pas mal une configuration optimale pour la configuration du lac, parce qu'on est à la tête du bassin versant, donc on va chercher vraiment, pas

630 le bassin versant minimal, mais le bassin versant réel, et la seule carence de connaissances se situait au niveau sud du lac, et on a été chercher plus que pas assez.

Donc à notre avis, il y a quand même une très bonne protection du bassin versant.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

635 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640 Je vais encore m'adresser à vous, monsieur Boisjoly!

En fait, vous expliquez l'absence de connectivité entre la Réserve de biodiversité du lac Ménistouc et la Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie dans le secteur du lac Opocopa par la présence de titres miniers.

645 La création d'une aire protégée ou encore son agrandissement qui relierait la rivière Moisie a été discuté un peu antérieurement dans une séance antérieure, est-ce qu'elles pourraient être reliées à temps plein, ces deux (2) réserves, celle de la rivière Moisie et celle du lac Ménistouc?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Monsieur le Président, c'est une possibilité qui est à étudier. C'est tout à fait plausible, surtout que j'ai constaté dernièrement que les titres miniers n'étaient plus actifs dans ce secteur-là.

655 Alors comparativement lors de la rédaction du document, ça démontre bien d'ailleurs le dynamisme des titres miniers.

660 Par contre, c'est une proposition à analyser selon nos priorités de conservation, donc il faut d'abord réaliser l'analyse de carences plus poussée pour la région, avant d'aller de l'avant avec des territoires importants comme ça. Comme le cas par exemple où la connectivité entre la Réserve de biodiversité du lac Pléti et le Parc Albanel-Témiscamie-Otish.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 On sait que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune peut mettre un terrain ou une superficie en réserve, est-ce que le MDDEP a aussi la même façon de procéder ou le même droit?

Est-ce que vous pouvez mettre une superficie en réserve au cas où?

670

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En fait, comment on fonctionne habituellement dans ce cas-là, c'est, comme on a parlé hier, on procède par ententes administratives, parce que c'est le MRNF qui a autorité sur les terrains.

675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

680

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

À la CRÉ, est-ce que ça fait partie de votre territoire, est-ce que vous allez jusque-là?

685

**PAR M. CHARLES WARREN:**

Bonne question! Je vais vous avouer que ça me prendrait une carte, mais je crois que oui, oui, effectivement.

690

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que vous verriez ça d'un bon œil la connexion entre les deux (2) aires de biodiversité?

695

**PAR M. CHARLES WARREN:**

Ça devra être regardé à la pièce, comme toutes les propositions. On n'est pas fermé du tout à la mise en place d'aires protégées.

700

Maintenant, on veut connaître les avantages et les inconvénients à la mise en place des aires protégées, c'est aussi simple que ça.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Et au niveau de l'ATR?

705

**PAR Mme KARINE OTIS:**

Bien, déjà que dans ce secteur-là, c'est pas nous qui couvrons le secteur, c'est l'ATR de Duplessis. Mais a priori, nous, on n'a pas d'objection à ça, surtout qu'en plus, on a de plus en plus

710 de collaboration avec Terre-Neuve et Labrador, notamment en raison des connexions routières qu'on a.

Donc non, je peux pas parler pour Tourisme Duplessis, mais a priori, je penserais pas qu'il y ait de problèmes, qu'il y ait d'oppositions à ça.

715 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Toujours sur le même sujet, c'est-à-dire de relier éventuellement la réserve de biodiversité à la réserve aquatique projetée!

720 Pour le MRNF, vous, de votre côté, est-ce que vous verriez des contraintes pour qu'éventuellement, ça puisse englober l'aire de protection?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

725 Bien, j'ai regardé ce matin, il y avait pas de droits miniers. Mais c'est sûr que nous, il faut toujours regarder à chaque secteur, chaque domaine d'affaires doit donner son avis, puis il faut vraiment prendre le temps de regarder ça.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

730 OK. Autrement, de façon préliminaire, il y a...

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

735 Bien, il y a aucun droit dans ce secteur-là. Puis à ma connaissance, il y avait aucun projet non plus.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

740 Puis il y a pas d'enjeux forestiers non plus?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

745 Non plus.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

750

Au niveau de la Réserve de Ménistouc, il y a aucun droit foncier, maintenant il y a plus de titres miniers, etc., est-ce qu'il y aurait possibilité d'en faire une réserve écologique?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

755

Bien, il y aurait possibilité, mais je n'en vois pas vraiment l'intérêt, parce qu'entre autres, bien, il y a des gens qui l'utilisent pour la descente en canot de la rivière Moisie.

760

Et maintenant, on essaie d'axer les réserves écologiques vers la protection d'éléments exceptionnels, puis dans ce cas-ci, il y a pas vraiment d'éléments exceptionnels connus, et c'est beaucoup plus une réserve représentative. C'est d'ailleurs une des deux (2) seules qui a vraiment été sélectionnée pour sa représentativité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

770

---

**PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE  
DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU LAC BERTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775

On va passer maintenant à la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

780

Encore une fois, quelques photos de la Réserve de biodiversité projetée du lac Berté, à part les photos de caribou qui proviennent du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le lac Berté, c'est un très beau lac parsemé de plusieurs îles qui jouxte un massif montagneux. Là, on a un petit aperçu ici dans la photo du bas.

785

Situé au sud du réservoir Manicouagan, juste ici.

Là, on rentre dans la zone de la forêt attribuée, donc on a des cartes écoforestières plus détaillées. Dans ce cas-ci, le territoire est d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-trois kilomètres carrés (483 km<sup>2</sup>).

790

Il avait été sélectionné, entre autres parce que ça correspondait à un bloc de protection pour le caribou forestier; c'est un secteur d'intérêt pour la protection du caribou forestier identifié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

795

La végétation est caractérisée par les pessières qu'on voit ici en vert et les sapinières aussi en rouge vin. On voit les milieux humides en mauve ici qui sont espacés dans toutes les petites dépressions à la base des collines.

800

Il y a des petits feux qui ont eu lieu, mais c'est un milieu qui est très épargné par les feux, probablement par la présence du lac Berté et de la topographie.

Il y a aussi des sites de nidification du garrot d'Islande dans les petits lacs, les lacs de tête qu'on retrouve en haut du massif ici.

805

Au plan de l'utilisation, c'est un territoire qui est accessible par hydravion. D'ailleurs la Pourvoirie Manicouagan qui gère la pourvoirie qu'on voit ici délimitée en mauve sur le lac Berté offre un service d'accès par hydravion à partir du lac Louise, donc c'est un petit saut de puce en hydravion. Ce qui donne accès aux chalets de la pourvoirie que l'on ne voit pas sur cette carte, qui sont répartis autour du lac ici.

810

Il y a aussi des chalets, des baux de villégiature reliés par un chemin qu'on voit ici. Il y a trois (3) baux de villégiature.

815

Puis c'est un territoire revendiqué par la Communauté innue de Pessamit, et comme on est en forêt aménagée, c'est dans l'UAF 94-52 qui est utilisée par la compagnie Arbec.

820

Ah, j'avais oublié cette diapositive qui est celle des propositions de limites permanentes. Dans ce cas-ci, on propose des agrandissements pour trois (3) principaux éléments: la protection du caribou forestier, les vieilles forêts et les forêts productives, la protection de l'intégrité du lac Berté. On a réalisé une analyse de bassin versant minimal qu'on réussit à aller chercher avec les agrandissements proposés.

825

Et la protection des paysages qu'on voit ici en une espèce de jaune pâle, qui correspond en fait pas mal au bassin versant.

Et les agrandissements, les propositions d'agrandissement acceptées représentent deux cent quarante-six kilomètres carrés (246 km<sup>2</sup>) additionnels, alors que tous les agrandissements au nord ici vont être reportés de par la présence de titres miniers qui sont apparus dans ce secteur-là.

830 Donc ça porterait, avec les agrandissements acceptés, la superficie à sept cent vingt-huit kilomètres carrés (728 km<sup>2</sup>). Et les dernières données sur le caribou forestier, l'inventaire de la Touloustouc montre la présence de ravages dans ces secteurs-là, donc c'est pourquoi on les a mis en grisé comme ça sans préciser la localisation exacte des sites.

835 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Peut-être qu'on peut rester sur cette carte-ci! Il y a donc deux (2) secteurs d'utilisation confirmés par le caribou forestier.

840 On sait que le caribou fuit la présence humaine, qu'est-ce qui peut être fait dans ce cas-ci pour favoriser que le caribou continue à utiliser ce territoire?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

845 Bien en fait, c'est des discussions qu'il va falloir avoir avec les pourvoyeurs, pour essayer de trouver des façons, et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour essayer de trouver des façons de travailler ensemble pour diminuer le dérangement.

850 C'est sûr que c'est vraiment un secteur important pour le caribou forestier. Donc c'est sûr qu'il y aura aucun développement d'accepté dans cette réserve-là, que ce soit récréotouristique ou autres, mais on ne considère pas, pour l'instant, d'interdire les activités de pourvoires, par exemple.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

855 Donc de faire une aire écologique?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

860 Bien, on n'a pas nécessairement besoin de faire une réserve écologique pour protéger efficacement le caribou.

865 On peut adapter – le régime des activités des réserves de biodiversité est assez flexible de par la publication au plan de conservation – pour adapter le régime d'activités en conséquence. Par exemple adapter à la gestion du caribou forestier.



**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

La pourvoirie qui est existante, est-ce qu'il y aurait des mesures particulières pour limiter ses activités, pour ne pas déranger le caribou?

870

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, il y a plusieurs mesures, notamment au niveau du bruit. Plutôt que de favoriser l'utilisation de moteurs deux (2) temps sur le lac, utiliser des moteurs à quatre (4) temps qui sont, en plus, moins polluants.

875

Il y a aussi le fait, il faut préciser que la pourvoirie est utilisée surtout l'été, alors que le caribou utilise pas le secteur du lac l'été, il utilise les îles et le lac surtout l'hiver et pendant la mise bas. Donc présentement, il y a des colliers GPS qui sont installés sur les caribous du lac Berté et donc on va avoir des connaissances plus fines de quels secteurs il utilise, à quel moment.

880

Et ça va peut-être être possible de dire aux pourvoyeurs d'utiliser tel chalet, parce que les chalets sont répartis un peu partout, et à ma connaissance, ils sont pas loués, l'occupation n'est pas pleine de ces chalets-là, donc il y aurait peut-être moyen de répartir les villégiateurs en fonction de l'utilisation du caribou.

885

Mais tout ça reste à définir en fonction des données qui vont provenir des colliers GPS qui sont présentement installés dans ce coin-là.

890

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que ça a été discuté avec le MRNF? Est-ce qu'il y a des mesures particulières de votre côté?

895

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Non, pas pour l'instant.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

900

Est-ce que vous entrevoyez certaines dispositions?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

905 Non. À vrai dire, ça avait pas été vraiment envisagé, là, mais c'est un point pertinent qui serait intéressant d'en discuter avec le pourvoyeur et le ministère de l'Environnement.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

910 Si je puis me permettre! Il y a, au sein de l'équipe de rétablissement du caribou forestier, un groupe de mise en œuvre, donc un sous-groupe de l'équipe de rétablissement, qui travaille sur déterminer l'impact des perturbations anthropiques sur le caribou.

915 Et il y a beaucoup de connaissances qui sont en train de s'acquérir à ce niveau-là, et ce groupe-là va permettre d'émettre des recommandations qui vont certainement nous servir dans la gestion, non seulement de ces territoires-là, mais aussi des blocs de protection dans la stratégie de rétablissement.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

920 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

925 Monsieur Boisjoly, est-ce que c'est la carte 59?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

930 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

935 Parfait. Parce que dans les agrandissements proposés, il y a un refuge biologique de deux point neuf kilomètres (2,9 km<sup>2</sup>) qui se situerait dans les agrandissements.

Est-ce que c'est possible de l'identifier sur la carte, sur la figure?

C'est à la page 84 de votre document où ça a été mentionné.

940 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, par contre, ce refuge biologique là, si je me souviens bien, n'est pas reconnu au  
Registre des aires protégées. Et c'est pour ça qu'on n'a pas le polygone de ce refuge biologique  
là, mais si je me souviens bien, il est dans le secteur ici. Mais c'est à valider avec le ministère des  
945 Ressources naturelles et de la Faune qui pourrait peut-être nous apporter plus de détails.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

950 D'accord. Oui madame Rousseau!

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, j'ai une carte où on peut les identifier. Je l'ai transmise ce matin, tout à l'heure. C'est la  
carte où l'on voit les droits miniers actifs et on voit aussi les refuges biologiques qui sont pas  
955 reconnus actuellement par le MDDEP.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

960 Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui, bien, en complémentaire! On parle d'un bloc de protection qui serait identifié à la  
stratégie d'aménagement du caribou forestier dans l'aire qui est discutée, est-ce que vous pourriez  
965 également l'identifier sur la carte?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

970 Nous vous avons fourni le plan de caribou aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Puis le bloc de protection serait identifié sur les documents que vous avez déposés?

975 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

980

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

985

La route 389 passe à proximité, est-ce qu'à votre connaissance, il y a des projets de mise en valeur qui ont été discutés?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

990

Non, pas à notre connaissance. On a discuté avec les pourvoyeurs qui semblaient pas, en fait, les gens qui vont à cette pourvoirie-là y vont notamment parce que ça demande un hydravion pour s'y rendre, mais en même temps, c'est à courte distance. Donc c'est pas trop cher pour être dans un milieu où il y a pas d'autres visiteurs.

995

Donc c'est comme un certain attrait pour cette pourvoirie-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1000

Est-ce que la zone de création qui serait plus stricte tant à l'est qu'au sud de la réserve où la présence du caribou est confirmée, est-ce que ça pourrait être envisagé?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1005

Oui, tout à fait. Un zonage en conséquence pourrait être envisagé.

Par contre, je tiens à préciser que les secteurs qui sont identifiés là, c'est les secteurs des agrandissements, et il y a aussi des secteurs fortement utilisés au sein de la réserve projetée. Et la pose de colliers GPS dans cette réserve va permettre de cibler d'autres secteurs.

1010

Donc il faudrait pas s'arrêter seulement à la représentation graphique ici des secteurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015

Mais c'est envisagé, donc est-ce que ça pourrait être fait à court ou à long terme?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1020 Ça peut être fait aussitôt qu'on a les données, en fait. Il faut modifier le plan de conservation en conséquence.

Fort possiblement on va avoir des données même avant qu'on aille au statut permanent, donc possiblement qu'entre-temps, on va être en mesure de cibler ces secteurs-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025 Et ça va faire partie du plan d'action, j'imagine, également?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1030 Bien, comme je disais, le plan d'action est rédigé avec le comité, mais nous, on peut soumettre quand même nos exigences indépendamment du plan d'action.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1040 On identifie sur la carte des bâtiments autres, est-ce que vous pourriez identifier exactement la nature exacte des bâtiments?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1045 En fait, les bâtiments autres, c'est des bâtiments identifiés soit par orthophoto ou par la BDTQ, mais qui sont pas enregistrés en tant que bail de villégiature.

Donc ça peut être soit des anciens baux qui ont été délaissés et qu'il reste encore un bâtiment, soit de l'occupation illégale. Ça va être dans nos tâches futures d'aller vérifier qu'est-ce qu'il en est pour ces bâtiments-là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1050 Donc une opération de régularisation en quelque sorte?

1055 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, la régularisation ne relève pas de nous, mais de constatation d'infraction peut-être, oui.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et lorsqu'il y aura une régularisation à faire, comment vous procédez exactement?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

1065 Comme on disait hier, c'est la MRC qui fait la visite terrain, puis nous avise qu'il y a un contrevenant. Nous, on va sur le terrain, bien, non, c'est eux qui vont sur le terrain, qui affichent le chalet, puis après, si après tant de temps, il se régularise pas, bien là, à ce moment-là, nous allons faire des démarches. On peut aller jusqu'à brûler le chalet.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a pas de danger pour le feu?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

1075 Bien, habituellement on prend les mesures nécessaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 Est-ce qu'il y a un camion de pompiers en même temps?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

1085 Bien là, il est entre deux (2) plans d'eau, il devrait pas y avoir de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1090 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

On fait ça l'hiver, habituellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1095

Madame Parent.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1100

À la MRC, monsieur Berger! Quelle est l'affectation du territoire pour la réserve? L'affectation du territoire au schéma.

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1105

Présentement, elle est récréotouristique pour les limites de la pourvoirie. Et vu que c'est un territoire d'intérêt ciblé depuis plusieurs années, à ma connaissance, il faudrait que je vérifie, là, mais il est ciblé en tant que territoire d'intérêt écologique également dans le schéma, c'est pas une affectation de conservation en tant que telle.

1110

On peut faire le parallèle un peu entre le statut permanent d'une réserve de biodiversité par le ministère de l'Environnement avec une affectation de conservation qui, elle, aurait comme un statut un peu plus permanent dans le schéma et un territoire d'intérêt identifié dans le schéma comme un territoire d'intérêt écologique, c'est comme un statut un peu provisoire au niveau du ministère de l'Environnement. C'est au niveau des valeurs, si vous voulez.

1115

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Ça, c'est l'affectation dans votre schéma de 1990, la mise à jour de 1990?

1120

Parce que si je comprends bien, il y a une nouvelle révision qui est prévue?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1125

Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Pour quand? Est-ce qu'il y aura des modifications concernant ces territoires-là?

1130

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

Oui, ces modifications-là dont je vous parle, en tout cas le statut présentement, sont inscrites au schéma d'aménagement et de développement révisé que nous avons adopté avec intégration des commentaires du gouvernement, les orientations gouvernementales, le 23 novembre dernier.

1135

Donc ça a été envoyé au gouvernement pour approbation. On devrait recevoir d'ici les cent vingt (120) prochains jours une confirmation avec une mise en vigueur.

1140

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'il y a des dispositions relatives aux aires protégées?

1145

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

Oui. Toutes les aires protégées qui sont en discussion aujourd'hui, puis depuis les quelques derniers jours, sont identifiées comme des territoires d'intérêt écologique pour les parties qui n'ont pas de statut permanent actuellement.

1150

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Parfait, je vous remercie.

1155

---

**PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE  
DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE PAUL-PROVENCHER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1160

Nous allons passer maintenant à la Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1165

La Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher, on en voit ici quelques photos, le lac Fléché au sud de la réserve, le ruisseau Duggan et le massif à l'ouest du lac Fléché.

Situé plus au sud, juste à l'est du réservoir Manic 3!



1170 Alors ici, description du territoire! La réserve, présentement, on considère qu'elle a cent soixante-cinq kilomètres carrés (165 km<sup>2</sup>), même si en réalité, il y a cinquante-deux kilomètres carrés (52 km<sup>2</sup>) qui sont actuellement constitués de réserves écologiques projetées, selon cette délimitation approximative ici comme ça.

1175 La végétation est principalement constituée de pessières noires à sapin, dans certains cas de sapinières aussi, on voit les petits massifs en rouge vin ici. Milieux humides, quelques bétulaies là où il y a eu des petites perturbations.

1180 Et je tiens à dire que cette carte-là n'est pas du tout à jour en ce qui a trait à la végétation qui jouxte la réserve, parce que maintenant, en fait, tout le pourtour de la réserve ou presque a été coupé.

1185 On retrouve aussi des sites de nidification de garrot d'Islande. C'était un site proposé originalement pour la protection du caribou forestier, c'était un bloc de protection, mais en fait, de par la présence des coupes autour, le caribou forestier a complètement délaissé ce territoire-là, on ne retrouve plus d'occurrences de caribou dans ce secteur.

1190 Au plan de l'utilisation, bien, on voit que l'utilisation environnante est toujours à l'image des coupes forestières. Encore là, les chemins sont pas à jour, maintenant il y a des chemins qui longent la bordure ici, un chemin principal qui rejoint ici le réseau, et il y a des réseaux dendritiques de chemins qui vont un peu partout dans ce secteur-là.

1195 Ah, j'oubliais de dire avant aussi, il y a des écosystèmes forestiers exceptionnels, en partie dans la réserve ici et à proximité ici. Donc on voit les délimitations, donc identifiées par le MRNF comme étant des forêts exceptionnelles.

1200 Au plan de l'utilisation, c'est un territoire qui est plus accessible que les autres, donc c'est accessible par voie terrestre à partir d'un chemin forestier. Ce chemin terrestre là est accessible via le chemin pavé de la Toulnostouc, donc c'est facile de se rendre jusqu'au lac Fléché, par exemple.

Il y a un droit à des fins de villégiature et quatre (4) droits à des fins d'abri sommaire.

1205 C'est un territoire revendiqué par la Communauté innue de Pessamit et ça se situe dans l'UAF 93-51 de AbitibiBowater, et c'est à cheval entre les zones de chasse et pêche 19, en fait c'est la limite ici qu'on voit en grisé, et la zone de chasse et pêche 18.

Je vous parlais de cartes plus à jour de la végétation, ici, c'est une image satellitaire 2010, donc il y a eu un an de coupe depuis là, mais vous voyez en rose ici les coupes récentes. Et vous

1210 voyez ici les plus vieilles coupes qui sont en régénération. Donc vous voyez que pas mal tout le pourtour de la réserve, à part ce secteur-ci, mais je crois que c'était dans la planification pour l'année dernière.

1215 On voit ici les limites de la réserve écologique projetée actuellement, et la proposition, on prévoit pas procéder à des agrandissements, parce qu'en fait, on avait soumis des demandes d'agrandissement pour cette réserve de biodiversité là, mais dans la réponse, on nous a dit que c'était déjà en train de se faire couper ou planifié pour les années à venir, donc il semblait pas pertinent d'aller de l'avant avec ces agrandissements-là, étant donné qu'on n'est pas en déficit de jeunes forêts dans le réseau, mais plutôt en déficit de vieilles forêts.

1220 Alors ça complète le tour pour cette réserve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225 Merci. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1230 Alors le territoire entourant les limites actuelles des réserves projetées fait présentement l'objet de coupes forestières ou l'ont été récemment. Il était donc pas pertinent d'inclure ces territoires à la réserve de biodiversité. C'est ce que votre document de consultation nous présente.

1235 D'abord au MRNF! Est-ce que le MRNF pourrait documenter davantage les coupes forestières qui ont été réalisées pour les secteurs entre les écosystèmes forestiers exceptionnels et les limites de la Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher?

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1240 Est-ce que vous transmettre, vous donner l'information d'un plan annuel ou du rapport, tout dépendant des années, s'il est disponible, serait adéquat comme réponse?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1245 Au besoin, on complètera avec une question écrite, il suffirait de déposer les documents.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1250 OK. Parce qu'au rapport annuel, on voit toute la localisation des chemins, on voit les types de coupe qui ont été réalisés, et s'il y a eu des travaux sylvicoles de faits, on les voit aussi.

Vous devriez avoir l'ensemble de l'information sur le rapport.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1255 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260 Je vais aller vous voir, monsieur Boisjoly!

Donc le secteur nord de la réserve de biodiversité désigné comme refuge biologique se superpose aussi à la forêt ancienne du lac Leblanc.

1265 Quelles sont les limites du refuge biologique?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1270 On les voit ici. Je me souviens plus lequel est lequel, mais il y en a deux (2) en fait. Ces trois (3) là sont ensemble et ces deux (2) là sont ensemble, si je me souviens bien.

Et le lac Leblanc, si je me souviens bien, c'est celui-là. Mais je suis pas certain, c'est à vérifier avec mes collègues. C'est ceux-là en haut.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1275 C'est sûr que c'est plus difficile à voir sur cette carte, parce que sur une autre carte, on pourrait mieux l'identifier!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1280 Je peux essayer de voir si je l'ai ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285 À moins que le MRNF ait une figure qui est plus représentative?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

1290 J'en ai pas apporté, vu que je regardais principalement les droits miniers qu'il y avait autour, puis comme j'ai vu ce matin qu'il y avait pas de droits, bien en fait c'est parce qu'il y avait pas d'agrandissement demandé, alors j'ai pas fait de carte supplémentaire pour ce territoire-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295 Donc est-ce qu'il y a eu des coupes dans les refuges?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Dans les EFE vous voulez dire?

1300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Bien, au niveau du refuge biologique, au niveau des refuges biologiques, est-ce qu'il y a eu des coupes?

1305 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je pourrais pas vous dire.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1310 Normalement, il y en a pas, mais au rapport, vous allez avoir l'ensemble de l'information.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1315 Si je puis me permettre! Ils sont reconnus au Registre des aires protégées, ceux-ci, donc les coupes sont interdites.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1320 Excellent. Est-ce qu'un même territoire peut obtenir plus d'un statut d'aire protégée en même temps?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1325 Ça arrive à l'occasion qu'il y ait des superpositions. Donc on peut avoir – bien, je veux dire, on a souvent une réserve écologique à l'intérieur d'un parc national, on voit ça au Parc du Mont-Mégantic, on a la réserve écologique qui est juxtaposée au parc national, la Réserve écologique Samuel-Brisson. Ça arrive à l'occasion.

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Je vais aller voir autant du côté du MDDEP que du MRNF, je sais pas qui va répondre en premier!

1335 Est-ce que ce serait possible de documenter davantage les écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont présents en bordure des limites de l'aire protégée projetée?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

1340 Oui, ce serait possible. Mais pas actuellement, là, je vais vous transmettre l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Rousseau.

1345

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Sur les EFE et les refuges biologiques autour de cette réserve de biodiversité.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Rousseau. Est-ce que vous avez un complément d'information, madame Bernard?

1355 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui, c'est ça, je voulais dire que ça arrive régulièrement qu'on peut retrouver aussi des refuges biologiques ou des EFE à l'intérieur d'une aire protégée.

1360 Il y a pas de contraintes à avoir une superposition de statuts sur un même territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Madame Parent.

1365

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Je crois que monsieur Boisjoly a quelque chose à rajouter!

1370

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, juste une petite précision! C'est important de préciser que dans ce cas-ci, les superpositions, lorsqu'on calcule la superficie protégée d'un territoire, les deux (2) statuts sont fusionnés. Donc on pourrait pas protéger douze pour cent (12 %) du Québec en additionnant les statuts au même endroit, là.

1375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, j'ai compris. Il y a pas de contraintes, mais est-ce qu'il y a des avantages?

1380

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Souvent, ça va être au niveau peut-être de la gestion éventuelle, mais je veux dire, chaque territoire a ses objectifs, puis, je veux dire, il y a pas d'avantages ni d'inconvénients, là.

1385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1390

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'il y a des organismes qui ont démontré un intérêt pour la mise en valeur du territoire?

1395

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Non, si ce n'est l'OBV Manicouagan qui, lors des ateliers, s'était montré intéressé à connaître davantage ce territoire-là, puis voir à quel point il pourrait s'y impliquer.

1400

Mais il faut dire que c'est un territoire qui est connu à peu près uniquement des chasseurs et pêcheurs, donc possiblement que l'audience ici, et le fait de rendre cette réserve-là permanente,

de distribuer par exemple des pamphlets d'information, vont inciter certaines personnes à s'y rendre.

1405 Je parlais notamment du lac Fléché, mais il y a une espèce de petite péninsule de sable sur la pointe du lac Fléché au nord qui est un camping superbe pour les amateurs de la nature, et c'est très facilement accessible à partir de Baie-Comeau.

1410 Donc je crois que c'est un lieu qui est appelé à devenir peut-être plus recherché et utilisé dans les temps prochains.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1415 Alors quel type de mise en valeur pourrait être réalisé?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1420 Bien, le camping serait un bon parcours, un bon début pour un sentier de randonnée qui pourrait monter dans le massif qui est juste à côté. D'ailleurs lors des périodes de terrain, on a fait plusieurs échantillonnages dans le massif forestier à côté, et c'est de très belles randonnées potentielles.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1425 L'Association touristique de Manicouagan, est-ce que vous avez connaissance d'intérêts au niveau de la mise en valeur pour le territoire?

**PAR Mme KARINE OTIS:**

1430 Non.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1435 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce qu'il y aurait un intérêt, madame Otis, non, vous savez pas?

1440 **PAR Mme KARINE OTIS:**

Bien, je pense que je dirais comme monsieur Boisjoly, là, à ce niveau-là. C'est un territoire qui est vraiment utilisé pour la chasse et la pêche. C'est du territoire libre.

1445 Nous, on s'intéresse davantage à ce qui est structuré puis à ce qui est plus de nature commerciale. Nous, on fait pas la promotion du territoire libre auprès des touristes, on fait plutôt la promotion des endroits où il faut payer pour aller jouir de la faune et de la flore!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1450

D'accord, merci madame Otis.

Monsieur Boisjoly, est-ce que vous pourriez nous confirmer quelle est l'UAF qui est concernée dans cette réserve projetée?

1455

**PAR M. MATHIEU CYR:**

C'est 93-51.

1460

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est cela, qui était auparavant AbitibiBowater, maintenant Produits forestiers Résolu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465

Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1470

Merci. Est-ce que la régénération des forêts matures devrait être suffisante pour favoriser le retour du caribou?

Parce que votre ambition, c'est de ramener le caribou!

1475

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est une ambition qui...



**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1480

Excusez-moi, je m'adresse au mauvais interlocuteur!

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1485

Bien, dans le cadre de la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou pour lequel on a élaboré un plan d'aménagement de l'habitat qui vous a été déposé, on a mis un bloc de protection à cet endroit-là. L'aire protégée se superpose directement au bloc de protection.

1490

Historiquement, c'est un secteur qui était fréquenté par le caribou, mais depuis les inventaires qui ont été réalisés depuis 99, il n'y a plus aucun caribou qui fréquente le secteur.

1495

Le bloc a été mis là quand même, parce que la limite de la Réserve Paul-Provencher, c'est quand même la limite de répartition du caribou de façon générale, du caribou, jusqu'à cette latitude-là. Et on voulait garder des massifs forestiers répartis dans le paysage, même s'ils sont pas nécessairement fréquentés par le caribou, dans l'espoir un jour de pouvoir peut-être ravoir du caribou là. On sait pas comment la forêt va évoluer autour, mais peut-être qu'un jour on pourra avoir de quoi de plus grand.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1500

Donc vous maintenez quand même l'objectif de vouloir ramener le caribou?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1505

Oui. Oui, parce que si à chaque fois que le caribou déserte un secteur on enlève les blocs de protection toujours, bien, on fait juste contribuer à augmenter la limite sud de l'aire de répartition. C'est pas l'objectif.

1510

On espère un maintien, un retour, au moins un maintien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui madame Otis.

1515

**PAR Mme KARINE OTIS:**

Si on peut revenir à la question de tout à l'heure, il y a quelque chose qui vient de me revenir en tête!

1520 Le Cégep de Baie-Comeau, le CEDFOB, le Centre d'étude sur la forêt boréale, c'est tu ça, eux disposent de cartes de l'ensemble des chemins forestiers carrossables de la MRC de Haute-Côte-Nord et Manicouagan.

1525 Et moi, j'ai déjà des offices de tourisme, des bureaux touristiques qui en donnent fréquemment aux amateurs de VTT, donc de quad, et c'est une orientation aussi, c'est une demande des touristes, de savoir où ils peuvent aller faire du quad puis tout ça en territoire libre.

1530 Donc vu la proximité de la zone avec le chemin de la Toulnostouc qui est déjà un itinéraire qui est fréquenté par les motocyclistes, on pourrait peut-être penser qu'il y a effectivement des gens qui vont faire du VTT dans le coin puis qui vont continuer à y aller, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Otis.

1535 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1540 Alors toujours en lien avec l'objectif de vouloir ramener le caribou! Évidemment il faut voir aussi la compatibilité avec l'objectif du MDDEP. Ce que vous souhaitez, c'est mettre en valeur le potentiel élevé pour des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique.

Est-ce que vous considérez que c'est compatible avec l'enjeu de retenue de protection de l'habitat du caribou forestier?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1545 Bien, il y a pas de développement d'infrastructures majeures de prévu. C'est un camping et sentier de randonnée.

1550 Il faut voir aussi l'échelle temporelle de retour du caribou. C'est pas l'année prochaine que les coupes vont être régénérées, donc je pense qu'il y a quand même lieu de pouvoir permettre une certaine mise en valeur et de s'ajuster, le cas échéant, du retour du caribou.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1555 Vous considérez pas qu'il pourrait y avoir éventuellement conflit s'il y a un genre de droit acquis en termes d'activités, donc vous allez avoir un choix à faire?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1560 Oui, tout à fait. Il va falloir ajuster les mesures de gestion en conséquence.

Mais on peut pas orienter la récréation vers des activités qui sont extrêmement dérangeantes pour le caribou; de la randonnée, c'est pas non plus comme, je sais pas, un sentier de motoneige par exemple qui serait plus dérangeant.

1565

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Est-ce que vous envisagez, dans ce contexte-là, d'interdire certains secteurs à des activités?

1570

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Si jamais il y a utilisation par le caribou de certains secteurs, c'est tout à fait possible, comme toutes les autres réserves, mais comme je vous dis, on est loin loin de ça. Et comme la forêt à côté est pas protégée, quand elle va être mature, probablement qu'elle va être coupée. Donc on est loin de cette hypothèse.

1575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais la régénération de la forêt, est-ce que ça peut aider à amener le caribou à revenir dans le coin? Oui madame Heppell.

1580

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Bien, c'est un petit peu comme j'expliquais hier, le caribou est sensible au niveau de perturbation dans son habitat, et puis plus le niveau de perturbation de son habitat est élevé, moins les chances de retour du caribou sont probables.

1585

Donc c'est sûr qu'il faut gérer aussi – les blocs de protection ont leur rôle à jouer parce qu'ils contribuent à maintenir plus bas les seuils de perturbation.

1590

Mais il faut gérer la perturbation autour du bloc aussi si on veut un jour voir revenir le caribou. Si les territoires sont trop perturbés, il faut essayer peut-être de réduire le niveau de perturbation.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à l'heure actuelle, les territoires alentour seraient trop perturbés pour inciter le caribou à fréquenter le site, c'est ça?

1600 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

À l'heure actuelle, oui.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Heppell. Madame Parent.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1610 Au MDDEP, dans votre document PR1, on peut lire à la page 99:

"En raison du potentiel élevé de mise en valeur, le MDDEP pourrait collaborer à la mesure de ses moyens à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique."

1615 Quels sont les moyens dont dispose le ministère à ce sujet et comment pourrait prendre forme ou serait encadré ce type de projets?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1620 Dans un premier temps, je dirais que ses moyens, présentement, pour supporter les projets de développement ou de mise en valeur, c'est plus un support technique et scientifique où on va analyser les projets.

1625 Mais au point de vue financier, pour le moment, je pourrais dire qu'on regarde ça avec les yeux de l'avenir, mais de toute façon, c'est pas l'objectif premier des réserves de biodiversité, même si on est en accord avec la mise en valeur.

1630 Mais pour le moment, c'est un support plus technique, scientifique qu'on est capable de donner aux éventuels promoteurs.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1635 Pour donner un exemple concret! Par exemple pour la planification des sentiers dans cette réserve, on a une expertise en géomatique qui pourrait déterminer les secteurs les plus propices à la réalisation de sentiers pour les paysages, pour aussi la pente...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640 La difficulté!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

La difficulté, exactement. C'est un exemple.

1645 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Effectivement, comme dit Dominic, on est en train aussi d'élaborer un guide concernant les bonnes pratiques où l'aménagement d'activités ou d'infrastructures qui sont acceptables dans ces territoires-là. Donc ça fait partie de nos tâches en ce moment, pour supporter éventuellement les éventuels promoteurs qui pourraient déposer des projets de mise en valeur.

1650

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1655 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boisjoly, est-ce que le ministère envisagerait de restreindre l'accès à certaines parties de cette réserve, de façon à favoriser effectivement le retour du caribou forestier?

1660

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Je ne crois pas qu'on zonerait certains secteurs dans l'optique de favoriser le retour, parce qu'à mon avis, et peut-être que Sandra pourrait confirmer, le retour est beaucoup plus dépendant du milieu environnant que de l'utilisation même de la réserve présentement.

1665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Merci monsieur Boisjoly.

Je présume que vous êtes en parfaite harmonie avec les propos de votre collègue?

**PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1675 Oui, j'appuie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680 Merci madame Heppell.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Avant de terminer avec cette aire-ci, j'aimerais revenir à monsieur Berger!

1685 Tout ce que vous m'avez dit tantôt, est-ce que ça s'applique aussi dans ce cas-ci?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1690 Oui, ça s'applique d'autant plus dans ce cas-ci qu'il n'y a pas d'agrandissement proposé. C'est ça que je voulais peut-être vous rajouter présentement.

C'est qu'effectivement, les propositions d'agrandissement qui sont présentées aujourd'hui, il y aurait lieu de les ajuster dans le schéma d'aménagement.

1695 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

D'accord. On a parlé de dispositions particulières tantôt, est-ce qu'il y a un document ou il y a une liste ou il y a quelque chose qui pourrait nous être déposé?

1700 **PAR M. ROMAIN BERGER:**

Oui, c'est dans des documents que j'ai déjà déposés avant-hier.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1705 D'accord.

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

1710 Où on retrouve effectivement des dispositions normatives, en fin de compte.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Bon bien, je vous remercie beaucoup.

1715 **PAR M. ROMAIN BERGER:**

J'aurais peut-être une information à vous rajouter, parce que je suis allé en inspection dans ce coin-là, il y a deux (2) semaines de ça à peu près!

1720 C'est ça, les forestières étaient en train d'aménager un petit peu le chemin en dehors de l'aire de diversité, puis en discutant avec les personnes, ils me disaient que ça allait reliait à un camp forestier beaucoup plus au nord au niveau de la rivière Brook, à un camp qui va être en pleine exploitation dans les prochaines années aussi.

1725 Donc pour vous dire que ce chemin-là a peut-être une utilisation future potentiellement intensive; de toute façon, ça se voit un petit peu avec tous les secteurs de coupe qu'on a autour.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1730 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez un commentaire à ajouter, monsieur Boisjoly?

1735 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1740 Je peux juste préciser que lorsqu'on était sur le terrain en 2009, dans ce secteur-là, il y avait déjà une utilisation pas mal intensive du chemin, notamment le chemin qui paraît sur la carte, qui paraît très très petit ici, en fait, c'est un gros chemin qui fait ça ici. Et il y avait un autre gros chemin de classe un qui fait ça ici.

Donc tout ce secteur-là était quand même fortement utilisé.

1745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et on vous revient après!

1750 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE  
DU BRÛLIS DU LAC FRÉGATE**

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute sur la Réserve de biodiversité projetée du brûlis du Lac Frégate.

1760 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Alors encore une fois, quelques photos pour vous illustrer un peu les paysages de la Réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate.

1765 Donc on voit bien même sur ces photos que c'est un milieu en régénération. On voit les chicots d'arbres brûlés debout, de même que la forêt résiduelle à des endroits moins bien drainés, et la régénération en feuillus, tels que du cerisier de Pennsylvanie par exemple.

1770 Donc la Réserve de biodiversité projetée du brûlis du Lac Frégate est située, c'est la plus au sud des aires protégées dont il est question aujourd'hui.

1775 On l'a intitulée la Réserve de biodiversité projetée du brûlis du Lac Frégate pas pour rien, en rouge ici, vous voyez la couverture du feu qui a eu lieu en 91 dans ce secteur-ci. Il y a des petits massifs plus au nord et répartis un peu partout qui ont été épargnés par le feu.

1780 Mais c'est un territoire qui est d'une superficie de deux cent soixante-huit kilomètres carrés (268 km<sup>2</sup>), et malgré les perturbations, il y a encore des caribous qui ont été observés dans le secteur du lac Renouard. Par contre, c'est une observation ponctuelle, et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que le caribou peut avoir un certain délai pour réagir aux perturbations. Donc on pense pas que le milieu va être un milieu propice au maintien du caribou à long terme.

1785 Au niveau de l'utilisation, bien, comme c'est un territoire au sud, c'est un territoire qui est relativement facilement accessible. Il y a un chemin carrossable qui arrive jusqu'au lac Sédillot ici; à partir de là, seul le VTT permet de se rendre à l'intérieur de la réserve et même là, pour traverser par exemple la rivière Boucher, il faut utiliser un bac à poulie qui est de la largeur et de la longueur du quatre-roues. Donc c'est très périlleux comme traversée.

Disons que c'est accessible une moitié par ici et l'autre moitié par le sud-ouest.



1790 Il y a huit (8) droits de villégiature et quatre (4) d'abri sommaire dans cette réserve de biodiversité projetée là. C'est aussi un territoire revendiqué par la Communauté innue de Pessamit.

1795 Et une certaine portion est dans l'UAF 93-51 de la compagnie, je pense que c'est, 93-51, c'est AbitibiBowater, et 97-51, Boisaco, donc Produits forestiers Résolu et Boisaco.

1800 Au niveau des propositions de limites permanentes, c'est de protéger, l'objectif était de protéger l'intégrité des lacs Renouard, Desportes et Frégate. Les agrandissements acceptés porteraient la superficie à dix-huit kilomètres carrés (18 km<sup>2</sup>), non, additionneraient de dix-huit kilomètres carrés (18 km<sup>2</sup>) la superficie.

1805 Et il y aurait onze kilomètres carrés (11 km<sup>2</sup>) au sud ici qu'on ne voit pas bien, mais il y a des titres miniers dans ce secteur-là, qui sont reportés en raison de la présence de ces titres miniers là justement. Voilà!

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez remettre la figure d'utilisation, exact, merci.

1810 Au niveau des véhicules hors route, on voit des quatre par quatre (4 x 4), en fait des quads, est-ce qu'ils circulent toujours dans l'emprise ou, à un moment donné, est-ce qu'ils passent dans la réserve?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1815 Oui, il y a certains petits sentiers, comme on voit ici, qui mènent à des baux de villégiature, des chalets.

1820 Mais dans ce secteur-ci, il n'y a pas beaucoup d'accès. En fait, ils utilisent les chemins existants, mais il y a pas beaucoup de chemins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils utilisent les chemins forestiers puis après ça, l'emprise de la ligne électrique, c'est ça?

1825 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Est-ce que les motoneigistes l'utilisent également?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1835

Pas à notre connaissance, mais j'avoue que de par le fait qu'il n'y a pas de pourvoyeur là, puis qu'on n'a pas fait de survol l'hiver, on n'est pas au courant.

D'après moi, il y a des motoneigistes qui utilisent, il y a des gens qui utilisent la motoneige pour se rendre à leur bail l'hiver, mais c'est une hypothèse.

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça doit être minime comme circulation?

1845

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à fait. Même le quatre-roues, c'est uniquement les utilisateurs, parce que comme je vous dis, le bac à poulie limite fortement l'utilisation de ce chemin-là. C'est pas une traversée agréable de la rivière Boucher.

1850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Madame Parent.

1855

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Le symbole bleu au centre B, qu'est-ce que c'est?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1860

On voit ici dans la légende, c'est le bac à poulie.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

1865

Oui, c'est quoi?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Ah bien, c'est...

1870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À la main, c'est ça?

1875

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

C'est ça. C'est un câble d'acier qui traverse la rivière, et en fait, le bac en tant que tel, c'est un réservoir à huile coupé en deux (2), dans lequel il y a des rampes, puis le quatre-roues embarque dedans, puis il est relié par une espèce de petit tréteau au câble d'acier et là, on traverse la rivière qui a quand même un bon courant.

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça prend un bon bras effectivement?

1885

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Non, c'est quand même efficace comme mécanisme. C'est plus que ça prend un bon équilibre sur le quatre-roues. C'est très artisanal comme traversée.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est ingénieux.

1895

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900

Je vais aller du côté du MRNF!

Pourriez-vous nous préciser s'il y a des prévisions de coupe pour le secteur au nord de la réserve projetée près du lac Chien?

1905

**PAR M. MATHIEU CYR:**

1910

On voit déjà que ça a été passablement – des opérations forestières ont déjà passablement passé, tous les petits chemins qu'on voit, c'est parce qu'il y a eu des opérations forestières dans le coin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915

Donc à ce moment-là, est-ce qu'il y aurait possibilité d'agrandissement, monsieur Boisjoly, si c'est déjà passé par là, puis il reste presque plus de bois, donc en faisant un agrandissement, on pourrait éventuellement faire repousser la forêt, la régénération, puis après ça, est-ce que ça serait bien en termes d'agrandissement ou si c'est pas désiré ou souhaité?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1920

Bien, on a déjà une superficie. L'objectif dans cette région-là, c'était, d'une part, le représentatif physique, d'avoir un échantillon d'un brûlis en régénération. On pense que déjà on a quand même un bon échantillon du brûlis.

1925

Et en ce qui a trait aux jeunes forêts, bien, on est déjà assez bien, même trop bien représenté en jeunes forêts, donc on souhaite pas procéder à un agrandissement en jeunes forêts pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930

Même pas pour assurer une meilleure connectivité?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1935

Bien, la connectivité, comme on a déjà mentionné, il faut étudier ça de façon plus poussée avant de cibler des secteurs de connectivité, mais ça pourrait être une considération, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940

Parfait, merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1945

Merci. On identifie seize (16) autres bâtiments sur le territoire, est-ce qu'on pourrait, pour le MRNF, est-ce qu'on pourrait identifier la nature exacte de ces bâtiments?

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est des villégiateurs privés, des abris sommaires, c'est tout.

1950 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Mais apparemment, on précisait au document de référence que c'était sans baux fonciers, c'était sans droits, apparemment?

1955 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Non. Non, regardez, on voit qu'il y a des chalets.

1960 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

C'est dans le texte qu'on dit qu'il y a seize (16) autres bâtiments qui ont été recensés sur le territoire et qui seraient sans baux fonciers.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la page 112 du document du MDDEP, oui monsieur Boisjoly!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1970 Si je puis me permettre, on en voit quatre (4) sur la figure ici en jaune, mais plusieurs de ces bâtiments-là étaient des bâtiments associés à des baux de villégiature. Donc c'est pas parce qu'il y a des bâtiments autres qui sont pas le bail en tant que tel que c'est pas...

1975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous entendez par bâtiments autres? Leur utilisation est?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

1980 Par exemple un hangar à bateau sur le bord d'un lac, associé avec un chalet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985 OK. Donc ces seize (16) bâtiments autres seraient finalement des remises ou des abris?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Pas nécessairement les seize (16), mais c'est un exemple. Peut-être que certains de ceux-ci sont des camps illégaux.

1990

On n'a pas fait l'inventaire complet. Mais la plupart ont été relevés par le même principe que tout à l'heure, par photo aérienne, orthophoto, donc il y a une certaine validation à faire avant de donner plus de détails.

1995

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc il y aura toujours un inventaire et éventuellement, un travail de régularisation, c'est ce que je comprends?

2000

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Éventuellement, oui.

2005

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2010

Monsieur Berger, est-ce qu'il y a des particularités pour la Réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate?

Est-ce qu'il y a des particularités pour la section qui est dans votre MRC?

2015

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

Ça va peut-être être monsieur Bédard, mais par contre, je pourrais peut-être mentionner que l'accès à ce territoire-là passe en partie par un chemin forestier de notre territoire, le chemin de la Scierie des Outardes.

2020

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'il y a des particularités par rapport à ce chemin d'accès là qu'on devrait savoir?

2025

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

Bien, ce chemin d'accès est de moins en moins utilisé depuis quelques années, et comme on l'avait mentionné hier, c'est l'utilisateur-payeur dans ce cas de chemin forestier public.

2030

Les villégiateurs autour de ce chemin sont très peu structurés pour aller chercher des financements puis opérer des travaux de réaménagement ou d'amélioration.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2035

D'accord. Pour la MRC de La Haute-Côte-Nord, votre schéma d'aménagement, est-ce qu'il y a des particularités pour la réserve?

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

2040

On est actuellement en processus de révision du schéma d'aménagement, mais la réserve est prise en compte dans le document du schéma.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2045

OK. Elle est identifiée quoi?

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

2050

Elle est identifiée comme étant une aire de biodiversité projetée, comme on le mentionne ici.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Vous aviez déposé des documents, je crois, vous aussi?

2055

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

Oui, ça fait partie de ces informations-là.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2060

Ainsi que les dispositions particulières pour la réserve?

**PAR M. KEVIN BÉDARD:**

2065 Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2070 D'accord, je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2075 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Juste une précision additionnelle pour ce territoire-là, c'est un excellent territoire pour la cueillette du bleuets! Il y a des villages de cueilleurs de bleuets qui s'installent autour des lacs, si jamais vous passez dans le coin!

2080

---

**PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE  
DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE GODBOUT**

2085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons passer maintenant à la vallée de la rivière Godbout!

2090 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Maintenant, la Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout!

2095 Quelques photos encore une fois. On voit ici la portion méandrique de la rivière Godbout, donc en partie dans des dépôts meubles qui sont facilement altérés. On voit d'ailleurs des bras délaissés de la rivière à certains endroits, parce que c'est un milieu très dynamique au point de vue géomorphologique.

2100 Ici, une autre partie de la rivière. La topographie a beaucoup de falaises comme ça, de sommets dénudés et de belles forêts dans le massif au sud de la rivière.



Donc la Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout, c'est un autre territoire pas mal situé au sud ici, assez près de Baie-Comeau.

2105 Au niveau de la superficie, on parle de cent quarante-huit kilomètres carrés (148 km<sup>2</sup>) pour la réserve projetée. C'est un milieu forestier très productif de pessières à mousse et de pessières à sapin baumier.

2110 Ça contribue à la protection du garrot d'Islande, du saumon Atlantique, la rivière Godbout étant une rivière à saumon, et l'anguille d'Amérique aussi remonte, de même que de nombreuses autres espèces de poisson. Il y a quand même une bonne diversité de poissons dans ce milieu-là.

2115 Au niveau de l'utilisation, c'est une réserve accessible par les chemins forestiers, notamment le chemin de la Zec de la rivière Godbout.

Il y a une pourvoirie à droits exclusifs, la Pourvoirie du lac Cyprès dont monsieur Pinard nous en a parlé un peu précédemment, dans les précédentes séances. Il y a la Zec des rivières Godbout et Mistassini, comme je mentionnais.

2120 Il y a un parcours de canot qui part ici des lacs de tête et qui descend la rivière Godbout jusqu'aux chutes Molson.

Il y a aussi un site patrimonial innu qu'on voit ici, représenté en vert. Et c'est donc un territoire revendiqué par la Communauté innue de Pessamit.

2125 Et au niveau forestier, c'est situé dans l'UAF 93-51 de la compagnie Résolu.

Il y a aussi présence de titres miniers au nord ici, d'uranium principalement.

2130 Au niveau des propositions d'agrandissement, les objectifs sont la protection de vieilles forêts. J'avais donné cet exemple-là dans le cas du cadre écologique, du processus de création des réserves de biodiversité et entre autres, la proposition originale considérait surtout ce secteur-là ici pour justement la présence de vieilles forêts, un massif important de vieilles forêts, un des derniers au sud, si près de Baie-Comeau.

2135 Donc on voulait aller chercher ce massif-là.

2140 Comme il y a deux (2) pourvoiries dans ce secteur-là, on a fait une analyse des paysages pour s'assurer de la protection des paysages accessibles à partir de la rivière et des principaux lacs utilisés.

On a aussi fait des analyses des bassins versants minimaux sur les principaux lacs utilisés, pour délimiter, ce sont les bassins que vous voyez en bleu ici.

2145 On voulait aussi augmenter la superficie de l'aire protégée, parce que les lignes et les chemins fragmentaient beaucoup cette aire protégée là.

2150 Puis les propositions acceptées augmenteraient la superficie à trois cent trente-huit kilomètres carrés (338 km<sup>2</sup>). Donc c'est un agrandissement très significatif pour cette réserve-là, ce qui est d'autant plus important qu'elle est située au sud, donc un milieu très productif avec beaucoup de vieilles forêts. Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2155 Merci monsieur Boisjoly.

Tantôt, vous avez mentionné monsieur Pinard, et monsieur Pinard nous a envoyé une question sur Internet et il me fait plaisir de la lire. C'est celle-ci!

2160 Existe-t-il une carte détaillée ou des coordonnées exactes sur les contours de l'aire protégée et surtout, sur les scénarios d'agrandissement acceptés ou reportés et plus particulièrement pour la partie qui se retrouverait sur la Pourvoirie du lac Cyprès?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2165 J'ai pas de carte qui focusse sur ce territoire-là en particulier. Par contre, j'inviterais monsieur Pinard à communiquer avec moi, ça va me faire plaisir de lui faire parvenir – ou je peux l'envoyer à la Commission, je sais pas quelle est la façon de fonctionner dans ce cas-là.

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être le déposer auprès de madame Harvey, puis madame Harvey le transmettra par la suite à monsieur Pinard.

2175 Madame Harvey, est-ce que vous avez les coordonnées de monsieur Pinard? Parfait, merci.

Donc on va s'occuper de transmettre l'information à monsieur Pinard.

2180

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Ce sera pas, par exemple, aujourd'hui.

2185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On comprend que ça ira la semaine prochaine. Parfait, merci.

Monsieur Bergeron.

2190

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Dans la Réserve de biodiversité de la vallée de la rivière Godbout, sur les cartes qui nous ont été présentées, trois (3) forêts expérimentales seraient identifiées alors qu'il y en aurait cinq (5).

2195

La question s'adresse aussi au MRNF! Est-ce que vous pourriez déposer une carte qui identifierait les cinq (5) forêts expérimentales dans le secteur?

2200

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, je pourrais, c'est parce qu'elles sont très récentes, les deux (2) dernières.

2205

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Très bien. Alors simplement déposer le document et on en prendra connaissance.

2210

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

2215

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au MDDEP, est-ce que vous pourriez nous préciser en quoi consiste la désignation patrimoniale de la Communauté innue de Pessamit?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Bien, précisément, je ne connais pas les intérêts de la communauté comme tels, mais je pourrais vous dire que ces sites-là ont été déposés dans le cadre de la négociation, je dirais en

2220 2000, lorsqu'il y a eu l'approche commune, le document d'approche commune où les communautés qui faisaient partie de la négociation avaient identifié des sites patrimoniaux, des sites de parcs innus qu'ils voulaient voir inscrits dans l'entente pour discussion.

2225 Mais l'intérêt comme tel, sûrement, je veux dire, lors des discussions avec eux, c'est souvent pour des sites communautaires, des sites traditionnels d'occupation où ils voulaient avoir une certaine forme de protection pour pouvoir perpétuer leurs activités sur ces territoires-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 Merci madame Bernard.

Je vais aller voir du côté du MRNF!

Est-ce que ce territoire patrimonial est soustrait à l'exploitation minière?

2235

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, il est soustrait à toute exploitation minière, forestière – pas forestière! Bon, Mathieu va répondre, il est plus au courant avec les Innus, c'est son dossier préféré.

2240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord madame Rousseau. Monsieur Cyr.

2245

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2250 Donc c'est ça, il y a plusieurs embouchures de rivières qui ont été identifiées comme rivières patrimoniales pour la Communauté de Pessamit. C'est un "buffer", finalement, d'un kilomètre (1 km) de chaque côté de la rivière, puis tout dépendant des rivières, ça couvre une certaine distance.

Dans le cas de la rivière Godbout, vous la voyez là.

2255

Présentement, compte tenu que la Communauté de Pessamit s'est retirée des négos depuis 2006 et que maintenant, même les communautés restantes ont même changé de nom et ont complètement exclu la Communauté de Pessamit des négos, bien, ils ont plus possibilité de revenir directement.

2260 On a commencé à refaire de l'exploitation forestière dans certaines zones à certaines conditions, il pourrait même y avoir du développement de la villégiature dedans, tout dépendant de où ça se situe. C'est au cas par cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2265 Au cas par cas.

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2270 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les mines sont exclues par contre?

2275 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Les mines sont présentement exclues. Mais ce qui commence à s'appliquer pour nous, ça veut pas dire que ça s'appliquera pas aux mines à un certain moment donné.

2280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Madame Parent.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2285 Comment pourrait se faire la mise en valeur dans ce territoire?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2290 Je crois que toute la mise en valeur de ce territoire-là va être réalisée par les pourvoyeurs, et c'est eux qui vont être impliqués dans les décisions concernant la mise en valeur du territoire.

Et comme il n'y a pas d'enjeu caribou forestier, bien, on va être bien ouvert à tout ce qui est axé vers le récréotourisme et l'écotourisme.

2295 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Monsieur Berger?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

2300

Oui, j'aurais peut-être une information par rapport à la mise en valeur. C'est une information qui date de peut-être il y a un mois de ça.

2305

Un programme de mise en valeur des rivières à saumon de la Côte-Nord, dix millions de dollars (10 M\$), je pense, qui ont été octroyés dans le cadre de ce programme-là. Donc il y aurait peut-être un lien avec la rivière à saumon Godbout.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2310

Est-ce qu'il y a des particularités par rapport au schéma?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

2315

Pas plus que les autres, si ce n'est qu'effectivement, c'est une rivière à saumon, donc il y avait déjà un aspect de conservation qui était appliqué à la rivière puis son lit, une zone tampon autour de la rivière, et un chemin, le chemin de la Zec Godbout qui passe par là, qui donne accès aussi à des secteurs de coupe forestière.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2320

D'accord. Je vais me permettre de faire une parenthèse, je vais revenir en arrière sur la Réserve de Plétipi.

2325

Hier, je vous ai pas demandé s'il y avait des particularités par rapport au schéma, est-ce que vous pouvez m'en parler s'il y en a?

**PAR M. ROMAIN BERGER:**

2330

Il y a pas d'accès terrestre à partir de la Manicouagan pour aller à Plétipi.

2335

Ce qui avait été évoqué advenant des cas de développements miniers dans ce coin-là, il y a des choses qui pourraient advenir, mais je vous dirais, parce que j'ai toujours appris, aménagiste anticipé, j'anticipe sur la base de données factuelles, donc des titres miniers seraient une donnée qui me permettrait d'envisager à l'avenir des impacts sur notre territoire.

Mais actuellement, ce territoire-là ne fait pas l'objet de revendications minières, donc j'ai pas pris ça en considération.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2340

Merci.

2345

---

**PRÉSENTATION SUR LA RÉSERVE DE  
BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE LA MATAMEC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350

Nous allons passer maintenant à la Réserve de biodiversité de la Matamec.

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2355

Alors la Réserve de biodiversité proposée de la Matamec, parce que comme on l'a expliqué précédemment, présentement c'est un statut de réserve écologique projetée, donc on a utilisé cette appellation-là tout au courant du document.

2360

Quelques photos, très belles photos d'ailleurs qui ont été prises par un photographe professionnel, ce qui explique qu'elles sont légèrement plus belles que les miennes!

On voit ici des photos représentatives du massif et des plans d'eau qui sont vraiment superbes dans cette réserve de biodiversité proposée.

2365

On voit ici la vallée de la rivière Matamec qui monte presque dans un axe nord-sud parfait jusque vers le haut du bassin versant.

Alors ici on retrouve la Réserve écologique projetée de la Matamec qui est située juste au nord-est de Sept-Îles, juxtaposée à la Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

2370

La proposition de modification de statut, je crois que j'en ai déjà parlé, mais ici, ce sont les limites actuelles qui délimitent la réserve écologique projetée, la partie nord de la Matamec, et la réserve écologique constituée au sud. Ce qu'on propose, c'est plutôt les limites en jaune ici, de façon à permettre, comme je vais vous le montrer dans la carte suivante, le passage pour accéder au lac du haut par la Communauté innue de Uashat.

2375

La réserve écologique projetée a présentement une superficie de cinq cent quarante-six kilomètres carrés (546 km<sup>2</sup>), la réserve de biodiversité projetée aurait cinq cent soixante-neuf kilomètres carrés (569 km<sup>2</sup>).

2380 Comme on le mentionnait, c'est un milieu représentatif et non exceptionnel, donc on croit que le statut de réserve de biodiversité lui convient.

Et c'est un statut qui permet le maintien de l'utilisation actuelle du territoire, comparativement à celui de réserve écologique.

2385 Au niveau de la description du territoire, en fait quatre-vingt-douze pour cent (92 %) du bassin versant est actuellement protégé par les limites combinées de ces deux (2) réserves écologiques là.

2390 La végétation est surtout composée de pessières noire sur mousse et de pessières noire à sapin dans ce secteur-ci, les taches rouge vin.

Il y a aussi du caribou forestier, surtout dans ce secteur-là, mais en tout cas, selon les différents commentaires qu'on a eus des gens qui survolent parfois le territoire, mais c'est pas un milieu qui est bien inventorié.

2395 Il y a aussi du garrot d'Islande qui utilise les lacs de tête, du saumon Atlantique qui monte jusqu'au lac Matamec, et de l'anguille d'Amérique.

2400 Au plan de l'utilisation, on voit pas très bien, mais il y a des sentiers, les voies d'accès utilisées par les Innus pour se rendre aux chalets.

Il y a aussi une voie d'accès utilisée par les gens de Sept-Îles pour se rendre dans les lacs ici. On voit les baux de villégiature, il y a un secteur un peu plus densément utilisé à des fins de villégiature.

2405 Et ce même sentier de motoneige là est utilisé par les gens de Sept-Îles pour faire une boucle. Ils montent la rivière Moisie l'hiver et redescendent par le petit chemin ici qu'on voit juste comme ça. Donc on parlait des fois de boucle pour le récréotourisme, c'en est une qui est utilisée.

2410 Et d'ailleurs, la Réserve écologique constituée de la Matamec avait exclu l'emprise de ce chemin-là, de façon à pas avoir à autoriser chaque passage de motoneigistes.

À part ça, bien, il y a des titres miniers au nord ici, d'uranium aussi.

2415 Et c'est un territoire sinon qui est très très peu utilisé, notamment du fait que c'est une réserve écologique, et c'est bien sûr revendiqué par les Communautés innues de Uashat mak Mani-Utenam. Voilà, c'est tout!



2420 Une belle photo des Monts Groulx ici!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Madame Parent.

2425 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Donc cette future réserve de biodiversité serait adjacente à la Réserve écologique de la Matamec. Est-ce que vous prévoyez des mesures au niveau de la frontière commune, étant donné que leur utilisation et les activités permises sont très différentes?

2430 Est-ce que vous entrevoyez des mesures?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2435 Oui, comme toutes les réserves écologiques, les frontières, les limites des réserves écologiques sont très clairement identifiées, il y a des pancartes visibles à tous points sur les limites, donc il y aurait probablement une signalisation de ces limites-là, oui.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2440 Donc la protection se ferait via des affiches le long de la frontière commune.

Elles sont disposées à tous les combien de kilomètres?

2445 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Ça dépend de la visibilité. Dans une forêt très dense, les pancartes vont être plus rapprochées; dans un milieu très ouvert, des fois on va mettre des poteaux pour bien voir les pancartes. Ça dépend et de l'utilisation et du milieu d'insertion des pancartes.

2450 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2455 Au moment du décret qui a été émis pour le passage de la ligne hydroélectrique dans la réserve écologique, on mentionne qu'évidemment, les limites sont modifiées pour extraire l'emprise d'Hydro-Québec.

Est-ce qu'il y a un nouveau plan de conservation qui a été préparé suite à ça ou un plan modifié?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2460

Vous voulez dire...

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2465

Suite au décret.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2470

Suite au décret, je veux dire, il va y avoir un ajustement des limites dans le plan de conservation de la réserve écologique, effectivement.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2475

Ça n'a pas été fait encore?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2480

Je pense que oui. Oui, ça a été modifié, parce que pour pouvoir accepter la modification, le plan de conservation est déposé, il fait partie des documents officiels.

Donc la modification est inscrite, oui.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2485

Et ce plan de conservation là inclut le secteur qui va maintenant être exclu de la réserve écologique et faire partie de la réserve de biodiversité?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2490

Bien, pour ce qui est de la réserve écologique constituée, pour ce qui est du passage de la ligne de la Romaine, les modifications apportées au corridor, ça, ça fait partie, ça a été, je veux dire, le plan de conservation de la réserve constituée a été modifié, puis il fait partie, je veux dire, c'est disponible.

2495

Mais pour ce qui est de la réserve écologique projetée ou de la réserve de biodiversité, Dominic, je vais te laisser terminer!

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2500 Bien en fait, le plan de conservation qui a été déposé s'appliquait à la réserve constituée actuelle, donc en fonction de ces limites-là.

2505 Donc on voulait bien sûr attendre le résultat des audiences ici avant de proposer un autre plan de conservation et pour la réserve constituée, parce qu'il y aurait une modification de limites, et pour la réserve de biodiversité.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2510 Donc celui qui a été modifié, vous pouvez le déposer, ce document-là?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui.

2515 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2520 Alors y a-t-il un comité de gestion ou de conservation pour la réserve écologique?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2525 Il y a eu un comité de gestion qui impliquait la Corporation Amory-Gallienne de Matamec ainsi que la Communauté innue de Uashat, mais ça fait quelque temps qu'il y a pas eu de réunion de ce comité-là.

2530 Donc je pourrais pas vous dire s'il est encore actif, le comité. Mais dans le cadre des ateliers, on a communiqué avec les gens de la Corporation Amory-Gallienne et signifié notre intérêt à redébuter le processus, pas le processus, mais les rencontres de ce comité de gestion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2535 Parce qu'à l'heure actuelle, au niveau de la gestion conjointe Innus et Corporation, est-ce qu'un représentant du ministère de la Direction régionale est présent à ces rencontres, à ces réunions?

**PAR Mme MARIE-CHANTALE GAUVREAU:**

2540 Pour l'instant, j'ai pas eu de rencontre avec le comité de gestion jusqu'à maintenant. Mais je pense que ce serait pertinent qu'il y ait quelqu'un de la Direction régionale qui soit là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545 Effectivement, pour assurer le suivi puis préparer un bon plan de gestion, c'est ça!

D'accord, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2550 Alors en fonction de la réserve de biodiversité projetée qui deviendrait éventuellement permanente, est-ce que vous envisagez la fusion ou l'association avec le comité de gestion de la réserve écologique pour faire une gestion commune?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2555 Tout à fait. C'est tout à fait considéré.

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2560 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565 Est-ce que les lignes d'Hydro-Québec réduisent la connectivité?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2570 Bien, je dirais que oui, au départ, les lignes d'Hydro-Québec réduisent la connectivité.

Mais il faut dire que si on parle de celle du sud, disons qu'il y avait déjà une ligne, la ligne d'Hydro-Québec qui passait déjà dans le sud de la réserve écologique.

2575 Donc la modification, je veux dire, c'est seulement une petite superficie, pour une section de la ligne.

Je vais laisser Dominic parler de la connectivité, mais effectivement, je veux dire, il y avait déjà une perte de connectivité à cause du passage de la ligne actuellement, mais c'est certain que si on en ajoute une, il y a une perte accrue.

2580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tantôt, mon collègue monsieur Bergeron a parlé du comité de gestion, mais est-ce que ce comité de gestion pourrait être élargi pour inclure la réserve de biodiversité projetée également?

2585

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, tout à fait, c'est ce que j'avais cru comprendre dans la question de monsieur Bergeron.

2590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2595

J'aimerais aller à Sept-Îles! Est-ce que je pourrais savoir si le représentant de la Ville de Sept-Îles est présent sur place? Est-ce qu'il y a moyen de le savoir?

2600

Alors on me fait signe que non, il n'est pas là. Alors on a une question pour lui, on lui fera parvenir par écrit.

Je vais peut-être aller un petit peu plus loin, dans l'emprise des lignes hydroélectriques qui vont évidemment traverser la future réserve de biodiversité projetée!

2605

Est-ce qu'il y a des mesures de précaution particulières qui vont être envisagées pour la réserve écologique, parce qu'on sait que les gens vont pouvoir accéder par la ligne hydroélectrique dans la réserve de biodiversité et poursuivre leur chemin vers l'entrée de l'aire écologique?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2610

Je sais que dans le cadre des audiences sur les lignes de transport, il a été question justement de l'augmentation de l'accès à la réserve écologique, et Hydro-Québec, si je me souviens bien, c'est à valider, mais prévoyait fermer le pont qu'il allait créer pour accéder à cette portion de l'emprise là, et donc il y aurait pas de hausse d'accès selon la fermeture de ces chemins-là, si j'ai bien compris.

2615

**PAR M. MATHIEU CYR:**

2620 Quand on a rencontré, pour la partie spéciale qui a été réalisée avec la Communauté de Uashat l'année passée dans le cadre des négociations, quand ils ont fait la mise en demeure ou je me souviens plus du terme exact, il a été dit que pour Hydro-Québec, qu'ils allaient enlever tous les ponceaux, tous les ponts, ils vont rendre les chemins inaccessibles pour toute la section sud.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625 OK, merci.

2630 Est-ce qu'il y a des raisons ou des contraintes qui entraîneraient finalement un frein, qui mettraient un frein à l'agrandissement de la zone de connectivité entre la réserve de biodiversité et la Réserve aquatique de la Moisie?

**PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2635 Bien, les deux (2) aires protégées sont présentement connectées, si ce n'est le passage de d'autres lignes hydroélectriques dans ce secteur.

2640 Il y a pas vraiment d'autres secteurs visés pour la connectivité, étant donné qu'ils sont quand même déjà connectés et que tous les autres endroits seraient quand même séparés par la ligne hydroélectrique qui monte au poste Montagnais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645 OK, merci. Monsieur Bergeron, avez-vous d'autres questions?

**PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650 Madame Parent?

**PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

2655 Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2660

---

**MOT DE LA FIN**

2665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

2670

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues en réponse à des questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures.

2675

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 23 ou le 24 janvier 2012 et ce, en fonction du nombre de mémoires reçus et de leur provenance.

2680

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir jusqu'au 19 décembre à dix-sept heures (17 h) les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents.

2685

Il appartient à la Commission d'apprécier l'intérêt qu'elle présente pour les travaux de la Commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

2690

Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet où il y a accès gratuit dans les centres de consultation régionaux suivants! Bibliothèque publique de Fermont, Bibliothèque Louis-Ange Santerre de Sept-Îles, Bibliothèque Alice-Laine de Baie-Comeau.

2695

L'ensemble du dossier sera également disponible en version imprimée aux endroits suivants! Musée Shaputuan de Sept-Îles, bureau du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal, ainsi que dans le site Web du BAPE.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de Marie-Josée Harvey, la coordonnatrice de la

présente Commission, au plus tard le 9 janvier 2012 à dix-sept heures (17 h). L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

2700 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un Guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

2705 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente; seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place.

Le ministère responsable et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

2710 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur les projets et leurs répercussions. Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mes collègues et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

2715 Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

2720 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

2725 Comment exprimer votre opinion! Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion! Une première, déposer un mémoire et le présenter en séance publique; la deuxième, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique ou troisièmement, exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

2730 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

2735 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités



plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE. Il est également disponible à l'accueil.

2740 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 9 janvier 2012 à dix-sept heures (17 h). Le formulaire "Avis d'intention" est disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

2745 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 19 janvier 2012 à midi (12 h).

2750 Pour terminer, je remercie la porte-parole du ministère responsable, madame Bernard et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

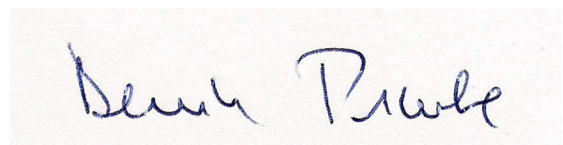
2755 Merci aux participants d'avoir questionné ces projets, ce qui nous a permis d'approfondir certaines facettes.

2760 Enfin, je remercie les gens à la technique, Pierre Dufour, Daniel Buisson et Michel Filteau, les gens présents à la salle de Sept-Îles, Monique Gélinas, Louise Bourdages et Michel Guimond, la sténotypiste Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, Sandrine Messenger et Jonathan Perreault, Marie-Josée Harvey, Julie Olivier, ainsi que mes collègues Anne-Marie Parent et Denis Bergeron.

Au plaisir de vous revoir au cours de la semaine du 23 janvier prochain.

2765 Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin d'après-midi. Merci.

2770 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.